

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 24.06.2021

Version : 1.0 (FR)

Révision : 24.06.2021

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Émulsion d'étanchéité pour douche

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation professionnelle, utilisation pour les consommateurs.

Emploi de la substance / de la préparation: Étanchéité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail: technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (tijdens kantooruren)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Non applicable.

Pictogrammes de danger

Non applicable.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Mentions de danger

Non applicable.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6] (3:1), 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

Peut produire une réaction allergique.

EUH 210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases supplémentaires

Articles traité selon les produits le règlement (UE) n° 528/2012, afin d'assurer la stabilité et la durée de conservation.

Teneur en COV: ≤ 1 g/l

2.3 Autres dangers

Peut irriter les yeux et la peau.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH.

Composants dangereux

Non applicable.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Retirer la victime de la zone contaminée. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation:

Permettre au sujet de respirer de l'air frais.

Après contact avec la peau:

Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment. Ne pas faire vomir. Recourir à un traitement médical.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut causer une irritation de la peau. Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traîtement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les agents d'extinction à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser un jet d'eau pour disperser les vapeurs. Collectez séparément l'eau d'extinction contaminée; celle-ci ne doit pas atteindre le système d'égouts. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

Gants de protection. Utiliser un vêtement de protection. Masque de protection et système de protection des yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu). Grandes quantités : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel). Produit de nettoyage. Solution aqueuse contenant des tensio-actifs.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et le visage immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Soins de la peau.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver à l'abri du gel. Conserver à l'abri de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Étanchéité.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Assurer une ventilation appropriée.

Protection respiratoire: Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols selon la norme EN 14387. Filtre A-P2.

Protection des mains: Gants de protection résistants aux produits chimiques. Caoutchouc nitrile (NBR), perméation > 480 minutes, épaisseur $\geq 0,11$ mm (selon norme EN ISO 374).

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale selon la norme EN 166.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Bleu
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	8
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	≥ 100 °C
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Non déterminé.
Danger d'explosion:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité:	env. 1,5 g/ml à 20 °C
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Teneur en COV : ≤ 1 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas inflammable.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'abri du gel. Conserver à l'abri de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des gaz corrosifs et toxiques se dégagent. Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)

Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé.

pH: 8

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé.

pH: 8

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Une exposition sur une longue durée à des poussières de ciment pénétrant les poumons au-delà des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail peut provoquer des toux, des essoufflements ou des modifications obstruantes chroniques des voies respiratoires. En cas de concentration faible, aucun effet chronique n'a pu être observé. (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification).

Toxicité par aspiration

Non classé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Vider les résidus de l'emballage. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Contacter les services d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Teneur en COV : ≤ 1 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Contact:

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

OEL: European threshold limit value

VLE: Threshold Limiting Value.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List